

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2016

Le 27 septembre 2016, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Samonac, sous la présidence de Madame Marie-Lise GIOVANNUCCI, Maire.

### L'ordre du jour était :

- Lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente.
- Délibération sur revalorisation annuelle du loyer du logement communal situé 17 allée de Tourteau.
- Délibération sur revalorisation annuelle du loyer du logement communal situé 19 allée de Tourteau.
- Délibération sur revalorisation annuelle du loyer du logement communal situé 4 allée des Vignes.
- Délibération sur revalorisation annuelle du loyer du communal bâtiment communal situé 3 rue de la Fontaine St Justin.
- Délibération sur possibilité de mise en place d'une convention de fauchage avec la commune de BAYON pour un passage sur 2016 suite à la panne de notre tracteur.
- Dans le cadre du projet de mise en place du schéma départemental de coopération intercommunale (BLAYAIS/BOURGEOIS/LATITUDE NORD-GIRONDE) délibération sur la gestion du PLU de SAMONAC.
- Informations / questions diverses.

**Date de convocation du Conseil municipal :** 20/09/2016

**Etaient présents** : Mesdames Marie-Lise GIOVANNUCCI, Marie-Fabienne DUPUY, , Messieurs Michel AUDOUIN, Jean-Marc MALAGANNE, Thierry GAYET, Henri PLANDE,

**Etaient absents** : Madame Claudine COUCHINAVE (pouvoir à Marie-Fabienne DUPUY), Madame Nathalie NICOLET (pouvoir à Michel AUDOUIN), Monsieur Bernard SOU (pouvoir à Marie-Lise GIOVANNUCCI),

**Secrétaire de séance** : H. PLANDE

### LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

#### DELIBERATION SUR REVALORISATION ANNUELLE DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL SITUE 17 ALLEE DE TOURTEAU

Mme le Maire informe que l'indice étant resté stable sur une année (indice IRL 2015 et 2016 = 125,25), il n'y a pas lieu de revaloriser le montant de ce loyer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil vote POUR à l'unanimité.**

#### DELIBERATION SUR REVALORISATION ANNUELLE DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL SITUE 19 ALLEE DE TOURTEAU

Mme le Maire informe que l'indice étant resté stable sur une année (indice IRL 2015 et 2016 = 125,25), il n'y a pas lieu de revaloriser le montant de ce loyer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil vote POUR à l'unanimité.**

#### DELIBERATION SUR REVALORISATION ANNUELLE DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL SITUE 4 ALLEE DES VIGNES

Mme le Maire informe que l'indice étant resté stable sur une année (indice IRL 2015 et 2016 = 125,25), il n'y a pas lieu de revaloriser le montant de ce loyer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil vote POUR à l'unanimité.**

#### DELIBERATION SUR REVALORISATION ANNUELLE DU LOYER DU BATIMENT COMMUNAL SITUE 3 RUE DE LA FONTAINE ST JUSTIN

Mme le Maire informe que l'indice étant resté stable sur une année (indice IRL 2015 et 2016 = 125,25), il n'y a pas lieu de revaloriser le montant de ce loyer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil vote POUR à l'unanimité.**

**DELIBERATION SUR POSSIBILITE DE MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE FAUCHAGE AVEC LA COMMUNE DE BAYON  
POUR UN PASSAGE SUR 2016 SUITE A LA PANNE DE NOTRE TRACTEUR.**

Monsieur AUDOUIN expose aux conseillers municipaux la gravité de la panne du tracteur communal acheté en 2001 qui nécessite une réparation avoisinant les 10.000€ pièce et main d'œuvre. MM GAYET et AUDOUIN ont fait réaliser des devis pour le remplacement éventuel du tracteur (neuf ou occasion), devis comprenant une reprise du tracteur hors-service et une adaptation de notre épareuse. M. GAYET précise que ces offres ont une durée limitée et qu'il faut prendre une décision. Mme le Maire a demandé que l'on se renseigne sur le coût de gardiennage du tracteur démonté chez le mécanicien agricole. Elle s'est également renseignée auprès des communes avoisinantes, il ressort que les communes font de plus en plus appel à de la sous-traitance ou pratiquent la mutualisation. Mme le Maire a fait un état des heures utilisées sur une année (*sans fauchage de Comps*), besoin évalué à 250h/an. Aux vues du montant de l'investissement, il est convenu que la décision de remplacer ou non le tracteur doit faire l'objet d'un prochain conseil municipal qui réunira l'ensemble des données (fixé au jeudi 20/10/2016 à 18h). De ce fait le projet de sous-traitance d'une passe d'ici la fin de l'année se retrouve repoussé.

**Après en avoir délibéré, le Conseil vote POUR à l'unanimité.**

**DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE EN PLACE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE  
(BLAYAIS/BOURGEOIS/LATITUDE NORD-GIRONDE) délibération sur la gestion du PLU de SAMONAC.**

Mme le Maire informe que dans le cadre de la mise en place du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (Blayais, Bourgeois, Latitude Nord-Gironde) sans délibération du conseil municipal, la gestion du PLU de SAMONAC se retrouverait sous la coupe de l'intercommunalité devenant alors un PLUI ce qui n'est pas souhaitable pour la commune. Cependant il a été précisé la semaine dernière par les services de la CCB que cette délibération devait être reportée sur un CM à prévoir à partir de Décembre 2016.

**INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES**

- Des travaux complémentaires nécessaires à la prochaine mise en place de l'abri-bus du Département et au passage piétonnier des usagers sont prévus à Pisselièvre (devis de M. SANGUIGNE : 670.17€ HT)
- Des approvisionnements sont également à prévoir auprès de la Sté MGBA / Berson (ciment, treillis) pour l'aménagement des regards à positionner à l'abri bus de Pisselièvre, à l'endroit du nouveau stationnement du bus du Département, et pour l'aménagement des jeux extérieurs des écoles (pour un montant total de 371,50€ HT / la grave sera approvisionnée chez les Ets Magnen)
- Le nouveau site de stationnement du bus scolaire (devant local du cantonnier) est en cours d'aménagement.
- Le terrain de Mangaud a trouvé acquéreur au prix de 32.000€, le sous-seing se signera en octobre.
- Visite des représentants de la Sté PENA Environnement qui confirment à la municipalité que leur société quittera le site de Samonac suivant le calendrier indiqué sur l'arrêté Préfectoral qui leur a été signifié et suite à leur décision de ne pas procéder aux travaux nécessaires d'aménagement du site afin de pouvoir continuer l'exploitation (calendrier communiqué par la Préfecture : fin des apports sur site : 01/01/2017 / site débarassé de l'ensemble des apports : 01/04/2017 puis analyse des sols)
- Des cours de Yoga vont se mettre en place à partir d'octobre le lundi soir de 19h à 20h.

**Clôture du Conseil Municipal : 19h25**